

Examen professionnel du principalat des attachés d'administrations parisiennes au titre de l'année 2014

Les épreuves de sélection pour l'accès au grade d'attaché principal d'administrations parisiennes se sont déroulées du 7 octobre 2014 au 4 novembre 2014 inclus.

Le jury, présidé par Hélène Strohl, inspectrice générale des affaires sociales honoraire, était composé de deux élus, Messieurs Aggoune et Fuseau, d'une personnalité fonctionnaire extérieure, Madame Pascale Finkelstein, directrice des hôpitaux, à l'assistance publique, hôpitaux de Paris et de deux fonctionnaires de la Ville de Paris, Madame Sophie Prince, directrice adjointe des ressources humaines et Monsieur Ludovic MARTIN, chargé de mission auprès de la sous-directrice de l'encadrement supérieur et de l'appui au changement.

Cet examen professionnel a donc pour objectif de sélectionner parmi les 431 attachés remplissant les conditions de promouvabilité au grade d'attaché principal ceux qui seront effectivement promus. Le nombre de postes à pourvoir était de 31, le jury a entendu 94 candidats présents pour leur oral, c'est donc un candidat sur 3 se présentant qui a été reçu.

Les statistiques détaillées concernant l'origine administrative, l'âge, le sexe des candidats sont annexées au présent rapport.

Les constats du jury seront donc succincts :

- 1 - Une grande continuité d'une année sur l'autre : le niveau des candidats et notamment des candidats reçus est très bon et la diversité des candidats reçus reflète leur bonne répartition dans les différentes directions ;
- 2 - Au cas par cas, le jury a noté la progression de certains candidats, qui d'une année sur l'autre ont nettement amélioré leur présentation, sur la forme et sur le fond et paradoxalement au contraire les plus mauvaises performances d'autres candidats qui ne semblent avoir tiré que peu d'enseignements de leur échec, tant dans leur orientation professionnelle que dans leur présentation devant le jury ;
- 3 - Les défauts formels les plus visibles ont plutôt été corrigés et les formateurs ont sans doute tenu compte des remarques faites les années précédentes : moins d'exposés récités par cœur ; moins de formalisme artificiel, une plus grande capacité à intéresser le jury à son parcours professionnel et à mettre en valeur ses aptitudes ;
- 4 - Les critères de sélection du jury, c'est à dire la notation obéit comme les années précédentes aux objectifs suivants :
 - choisir les candidats les plus aptes à assumer des fonctions d'encadrement correspondant au grade d'attaché principal, dans les situations de commandement variées qu'offrent les administrations parisiennes et dans les différents métiers ;
 - tenir compte des acquis de l'expérience professionnelle telle qu'elle est présentée, sans toutefois en faire le seul critère de sélection ;
 - tenir compte des aptitudes dont témoigne le candidat à l'oral et notamment de sa capacité à analyser avec recul son expérience, ses compétences et les manques à combler ;

- sélectionner des candidats aptes à une certaine polyvalence et prêts à affronter les évolutions inéluctables des administrations du 21^{ème} siècle ;
- rechercher des candidats ayant de bonnes connaissances, une capacité d'observation et de critique et également des qualités humaines de réelle empathie et de management collaboratif.

Certes les 20 minutes d'oral peuvent sembler un temps bien court pour évaluer selon ces critères les candidats et établir entre eux une discrimination.

Mais il s'agit d'une part d'une évaluation comparative, le jury devant déterminer parmi les candidats présents ceux qui sont, à son avis, les plus aptes à occuper immédiatement les fonctions d'attaché principal et d'autre part, le jury a interrogé tous les candidats selon la même méthode, afin de rendre cette comparaison la plus objective possible.

Bien entendu, les candidats peuvent avoir été plus ou moins à l'aise le jour de leur oral et le jugement du jury n'a donc rien de définitif.

Il est vrai que quelques candidats, qui ont été moins bien notés ont fait soit une mauvaise présentation, ne réussissant pas à transmettre au jury des éléments lui permettant de les juger aptes, soit présentent un parcours un peu primesautier, sans continuité ni direction identifiables, ou, au contraire, singulièrement immobile.

Le message général à retenir est donc très positif pour les administrations parisiennes, tant ses fonctionnaires présentent en général de grandes qualités professionnelles et humaines.

C'est pourquoi, ce fut comme les années précédentes un plaisir de présider ce jury qui a travaillé en harmonie parfaite.

Il faut bien sûr remercier les membres du bureau, qui ont assuré encore une fois, avec gentillesse et intelligence l'accompagnement du jury.

Hélène Strohl, le 16 novembre 2014